



**RECTIFICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2004
DEPOSEE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS
LE 11 OCTOBRE 2005**



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 octobre 2005, conformément à l'article 212-13 5° du Règlement Général de l'AMF. Il complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2005 sous le numéro D.05-0380 et l'actualisation de ce document de référence déposée auprès de l'AMF le 26 septembre 2005 sous le numéro D.05-0380-A01. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

L'AIR LIQUIDE S.A.
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance pour l'étude et l'exploitation
des procédés Georges CLAUDE au capital de 1 197 240 451 euros.
Siège social : 75 quai d'Orsay, 75321 Paris Cedex 07 tél : + 33 (0)1 40 62 55 55
RCS Paris 552 096 281

SOMMAIRE

1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SA MISE A JOUR	P.2
1.1. Responsable du document de référence et de sa mise à jour	P.2
1.2. Attestation de la personne responsable	P.2
2- RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	P.2
3- COMPLEMENT D'INFORMATIONS	P.3
3.1. Quotas d'émission de gaz à effet de serre	P.3
3.2. Synergies liées à l'acquisition de Messer	P.3
3.3. Programme de productivité	P.3
3.4. Société de réassurance	P.3
3.5. Bilan d'ouverture	P.3
3.6. Détail des surveleurs	P.4
3.7. Organes d'administration de direction, de surveillance et direction générale	P.4
3.8. Paiements fondés sur des actions	P.4
3.9. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	P.4
3.10. Bilan consolidé au 31 décembre 2004 hors Messer	P.5

1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SA MISE A JOUR

1.1. Responsable du document de référence et de sa mise à jour

Benoît Potier, Président du Directoire de L'Air Liquide S.A.

1.2. Attestation de la personne responsable

À ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les données de la présente rectification et du document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente rectification ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la rectification.

Le document de référence lui-même a fait l'objet d'une attestation des contrôleurs légaux des comptes, reproduite à la page 175 du document de référence, dans laquelle ils attestent avoir procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques contenus dans le document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Enfin, les comptes sociaux / consolidés 2004 et semestriels 2005 inclus dans le document de référence et son actualisation du 26 septembre 2005 font l'objet de rapports des commissaires aux comptes respectivement aux pages 20 (rapport social) et 137 du document de référence et à la page 79 de l'actualisation du 26 septembre 2005 qui contient des observations.

Paris, le 11 octobre 2005

Benoît Potier
Président du Directoire

2- RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

MAZARS & GUÉRARD - Frederic ALLILAIRE

Le Vinci
4 Allée de l'Arche
92075 Paris La Défense

ERNST & YOUNG Audit - Olivier BREILLOT

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris La Defense

3- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

3.1. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

En complément de l'information communiquée dans le rapport annuel 2004 en page 45 :
En quote-part Groupe, au titre de 2005, le Groupe est titulaire d'environ 1 200 000 tonnes de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Le Groupe n'a pas l'intention de procéder à des acquisitions ou des cessions importantes de ses quotas. En conséquence, la reconnaissance des quotas d'émission dans les comptes consolidés du Groupe n'aura pas d'impact significatif sur ces derniers.

Le mode de comptabilisation de ces quotas sera déterminé en fonction de l'évolution d'IFRIC3.

3.2. Synergies liées à l'acquisition de Messer

En complément de l'information communiquée dans le Rapport annuel 2004, en page 84 :
Les synergies attendues sont décrites en page 84 du Rapport annuel. Ces synergies, liées essentiellement à des réductions de coûts, se retrouveront dans le résultat opérationnel du Groupe sous un délai de 3 ans, et pour 50% environ dans le résultat opérationnel de 2005.

3.3. Programme de productivité

En complément de l'information communiquée dans le Rapport annuel 2004, en page 88 :
Les 400 millions d'euros de gains, qui résultent en partie d'une croissance du chiffre d'affaires pour 100 millions d'euros, de l'impact des programmes d'efficacité pour 200 millions d'euros et de l'amélioration des procédés pour 100 millions d'euros, se retrouveront dans le résultat opérationnel du Groupe à l'échéance de 3 ans, déduction faite des économies restituées aux clients pour maintenir la compétitivité et la position concurrentielle du Groupe sur ses marchés.

3.4. Société de réassurance

En complément de l'information communiquée dans le Rapport annuel 2004, en page 99 :
Depuis le 1^{er} janvier 2003, une partie des risques de dommage et pertes d'exploitation est conservée par le Groupe par l'intermédiaire d'une société captive de réassurance située au Luxembourg. La société captive de réassurance est totalement intégrée au programme International de Dommages et Pertes d'exploitation. Cette société captive de réassurance assure les sinistres à hauteur de 5 millions d'euros par sinistre au-dessus des franchises avec un maximum de 10 millions d'euros par an. Au-delà de ces montants, les risques sont transférés aux assureurs. La gestion de la société captive de réassurance est confiée à un gestionnaire de captive agréé par le Commissariat aux Assurances Luxembourgeois.

Cette société de réassurance est consolidée par intégration globale. Le total de son bilan au 31 décembre 2004 s'élève à 16,7 millions d'euros représentés à l'actif essentiellement par du cash et au passif par des provisions techniques.

3.5. Bilan d'ouverture

En complément de l'information communiquée dans l'actualisation du document de référence du 26 septembre 2005 :

Le bilan d'ouverture a été audité.

3.6. Détail des survaleurs

En complément de l'information communiquée dans le Rapport annuel 2004, en page 127 :
Au 31 décembre 2004, en millions d'euros, le détail des survaleurs est le suivant :

	Survaleurs brutes	Amortissements cumulés	Survaleurs nettes	Durée d'amortissement
Messer (Allemagne et Etats-Unis)	1 517,2	-25,0	1 492,2	40 ans
AL Welding	124,5	-39,6	84,9	40 ans
SOAEO	154,2	-41,7	112,5	40 ans
American Air Liquide	184,8	-78,9	105,9	40 ans
Autres	819,3	-303,9	515,4	
TOTAL	2 800,0	-489,1	2 310,9	

3.7. Organes d'administration de direction, de surveillance et direction générale

En complément de l'information communiquée dans l'actualisation du document de référence du 26 septembre 2005 en pages 17 et 21 :

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années.

Les membres du Directoire n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années.

3.8. Paiements fondés sur des actions

En complément de l'information communiquée dans l'actualisation du document de référence du 26 septembre 2005 en page 47 :

Les principales hypothèses prises en compte sont les suivantes:

- durée de vie de l'option : 5,5 ans
- volatilité: volatilité implicite
- taux d'intérêt sans risque : taux swap 5 ans de référence à la date d'émission du plan
- taux de croissance annuel des dividendes : le taux pris en compte est basé sur la croissance moyenne annuelle observée historiquement
- taux de démission : celui des personnes appartenant aux mêmes tranches d'âges que les bénéficiaires du plan. Ce taux de démission est utilisé afin de refléter théoriquement les options qui ne seront pas exercées du fait d'une démission du bénéficiaire.

3.9. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise

La Société se conforme en tout point significatif aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Les principes de gouvernement d'entreprise sont décrits dans le Rapport annuel, en pages 6 à 9 et en pages 140 à 143 dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance.

3.10. Bilan consolidé au 31 décembre 2004 hors Messer
(principes comptables français – règlement 99-02)

en millions d'euros

ACTIF	31/12/03	31/12/2004 publié	31/12/2004 hors Messer	PASSIF	31/12/03	31/12/2004 publié	31/12/04 hors Messer
IMMO. INCORPORELLES NETTES	224,0	471,3	243,0	CAPITAUX PROPRES	5079,2	5373,6	5 404,5
IMMO. CORPORELLES NETTES	5927,5	6916,4	5 930,0	MINORITAIRES	460,0	341,5	340,4
<i>Dont immo. en cours et avances versées</i>	314,5	501,7	501,7	IMPOTS DIFFERES ET PROVISIONS	1104,0	1793,7	1 030,9
SURVALEURS NETTES	827,4	2310,9	818,7	DETTES A LONG ET MOYEN TERME	1985,3	4300,8	2 159
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	524,6	536,1	530,6				
CAPITAUX IMMOBILISES	7 503,5	10 234,7	7 522,3	TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	8 628,5	11809,6	8 934,8
STOCKS	655,5	758,6	737,9	FOURNISSEURS & AUTRES DETTES CT	2193,2	2340,9	2 165,2
CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	2407,6	2646,7	2 482,9	<i>Dont fournisseurs d'immobilisations</i>	55,7	61,9	61,9
BANQUES ET TITRES DE PLACEMENT	438,2	785,0	631,4	EMPRUNTS A MOINS D'UN AN	183,1	274,5	274,5
TOTAL DE L'ACTIF	11 004,8	14 425,0	11 374,5	TOTAL DU PASSIF	11 004,8	14 425,0	11 374,5
				ENDETTEMENT NET	1 730,2	3 790,3	1 802,1

Il n'a pas été établi de compte de résultat hors activité Messer pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005 car les impacts estimés de Messer se situent en dessous des seuils définis par le Règlement Européen 809/2004 de la Commission Européenne.